

re loi parce que, tout d'abord, elle confie au Gouverneur en conseil le soin de dépen- ser les deniers publics, en dehors du con- trôle du Parlement; or, je le répète, c'est là saper par la base tous les principes du gouvernement responsable. Hier soir, le premier ministre s'est étendu assez longue- ment sur la question. Je ne me propose pas de l'approfondir davantage en ce mo- ment, comptant sur une autre occasion pour la discuter, lorsque le bill sera pré- senté en troisième lecture. La présentati- on d'une motion à l'étape de la troisième lecture sera régulière, en dépit de la règle de clôture; au demeurant, nous essaierons. Le premier ministre ne dit pas pourquoi il veut faire adopter cette loi, puisque tout ce qui peut être effectué sous l'autorité de cette loi peut l'être sous le régime de la loi du service naval. Peut-être se trouverait-il un autre membre du Gouvernement pour me le dire; le ministre des Postes, par exemple (M. Pelletier)? Je sais que le minis- tre des Travaux publics (M. Rogers) et le ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Cochrane) ne pourraient pas parler, n'étant ni l'un ni l'autre de la partie à cet- te époque-là. Mais ce sont le premier mi- nistre, le ministre des Postes, le ministre du Revenu de l'intérieur (M. Nantel) et l'ancien ministre des Travaux publics (M. Monk) qui l'ont élaborée. Ils peuvent nous dire pourquoi nous n'invoquons pas aujour- d'hui la loi du service naval. Ils le sa- vent. Mais quoique je n'aie pas assisté aux réunions, je puis facilement me figurer comment les choses se sont passées. Les nationalistes étaient hostiles au service na- val quel qu'il fut; ils refusèrent de voter les fonds demandés, de construire des na- vires et de faire quoi que ce soit pour ve- nir en aide à la marine de l'empire bri- tannique.

Le chef du Gouvernement crut qu'il pour- rait obtenir un certain nombre de votes dans la province de Québec et il parla en ces termes : Messieurs, j'abrogerai la loi du service naval, je ne l'appliquerai point, et avant de prendre une initiative quelconque, je soumettrai mes projets au peuple cana- dien.

Si le premier ministre n'eût pas parlé ainsi, jamais M. Monk n'aurait accepté un portefeuille. M. Monk remit son por- tefeuille, parce que le premier ministre ne voulait pas en appeler au peuple canadien. Avant d'entrer dans le cabinet, l'ancien mi- nistre des Travaux publics devait donc avoir obtenu l'assurance que toute mesure provisoire ou définitive qui serait pré- sentée au Parlement serait d'abord sou- mise au peuple. Lorsque le premier minis- tre déclara qu'il présenterait ce bill d'ur- gence, M. Monk sortit du cabinet. Les au- tres ministres conservèrent leurs por- tefeuilles. Le premier ministre alléguait qu'il y avait urgence. Eh bien, lorsqu'une ur-

gence ou une crise traîne du 20 novembre jusqu'au 8 mai, sans qu'il arrive rien de grave, il n'y a guère de danger ni de péril en la demeure. Et si les choses con- tinuent ainsi, nous pourrions tout aussi bien nous dispenser de voter un seul sou. Le premier ministre, de retour d'Angleter- re, nous dit: "J'ai reçu des renseignements secrets; il existe une crise fort grave, et je dois demander au Parlement de voter d'urgence une somme de \$35,000,000, et si le Parlement ne la vote pas immédiate- ment, j'en appellerai au grand corps élec- toral dont j'obtiendrai le mandat voulu pour faire voter \$35,000,000". C'est ainsi qu'il parlait en novembre dernier. Nous voici arrivés à la date actuelle, sans que rien de sérieux se soit produit. Je pré- tends qu'il n'y a jamais eu d'urgence et le premier ministre savait qu'il n'y avait pas de crise, car tous les ministres d'Etat de la Grande-Bretagne, y compris le très honorable Winston Churchill, ont toujours dit qu'il n'y avait pas d'urgence. M. Churchill est, parmi tous les membres du cabinet britannique, celui qui a nié le plus énergiquement l'existence d'une crise. Pourtant le premier ministre nous deman- de de voter ces \$35,000,000 et d'adopter cette mesure, bien que la loi actuelle lui permette de faire tout ce qu'il se propose de faire sous le régime de cette nouvelle loi. Pourquoi donc le fait-il? Je le dis en toute sincérité, devant le premier minis- tre, à mon avis, c'est parce qu'il a prom- is aux nationalistes de Québec qu'il abrogerait la loi du service naval et que lorsqu'il présenterait au Parlement son système permanent, il le soumettrait au peuple. Quel système permanent pouvons- nous avoir? Il ne saurait avoir le choix que de deux systèmes permanents; ou bien une contribution à la Grande-Bretagne sous forme de navires construits là-bas et remis à la Grande-Bretagne, ou bien une marine canadienne construite par nous. Il n'y a pas de milieu. Je défie les ministériels de pouvoir nous suggérer autre chose. S'il était nécessaire d'envoyer une contribu- tion à l'Angleterre, ce qui en soi peut être excellent, nous le ferions, mais ce n'est ni nécessaire ni opportun. C'est cela ou bien une flotte construite par nous. Le premier ministre a préféré la contribution à la marine d'Angleterre. Ce choix, nous le rejetons; nous nous y opposons, parce que nous ne voulons pas permettre aux nationalistes de faire la loi au Gouverne- ment du Canada, et c'est ce qu'ils font en ce moment.

Si cette loi pour aider la marine est adoptée, ce sera la domination du Gouver- nement par les nationalistes de la pro- vince de Québec. Nous, les membres de la gauche, nous nous efforcerons de ne pas le permettre. C'est un des motifs qui ex- plique notre opposition. L'autre motif c'est